



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée régulière du **lundi, 9 septembre 2019 à 19 h 30**, au centre communautaire Antonio-Rhéaume situé au 1485, route 222, une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 125, rue Caroline constituée du lot 4 106 990 du *Cadastre du Québec*.

La demande consiste à permettre l'installation d'une piscine creusée en cour avant alors que le règlement édicte que toute piscine extérieure doit être localisée dans la cour arrière ou latérale. L'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur puisque la topographie de l'immeuble ne permet pas l'installation d'une piscine en cour arrière ou latérale.

Les citoyens désirant des informations sur ce dossier peuvent en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 2050, rue Ernest-Camiré en communiquant avec l'inspecteur municipal – urbanisme. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée régulière du **lundi, 9 septembre 2019 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 23 AOÛT 2019**

Valérie Manseau
Greffière